Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260421-2026_04_04-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 avril 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 21 avril 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0
-pouvoir	1

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BEAUDOUX Edith, BLOYET Anita, CHAUVEL Manuel (arrivé à 19h15), DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric, ROBIN RAYNARD Stéphanie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à BEAUDOUX Edith.

Date de convocation :
14.04.2026

Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie *est nommée secrétaire de séance.*

Date d'affichage :
29.04.2026

Délibération n°2026-04-04

Proposition de désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs

Le maire,
Expose le besoin de réélire les membres de la commission communale des Impôts directs (CCID).
Informe que cette commission communale des impôts directs (CCID) :

- participera à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donnera un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le conseil municipal devra dresser une liste composée des noms :

- de 12 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 1 domicilié hors commune),
- de 12 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 1 domicilié hors commune).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission, Indique que cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques, qui désignera alors :

- 6 commissaires titulaires,
- 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :
DECIDE de proposer comme membres titulaires de la commission communale des impôts directs (CCID) les personnes suivantes :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260421-2026_04_04-DE

- HERCOUET Jean
- LABBE Philippe
- TASTARD Michel
- CHEVAL Jérôme
- TEXIER-SERAZIN Josette (propriétaire bois)
- CHAGNOT Jacky
- DANION Légendre
- JOLY Jean-Yves
- BOUEDO Isabelle
- DANION Dominique
- PEYROT Yolande
- DUBOIS Marie-Françoise (hors commune)

DECIDE de proposer comme membres suppléants de la commission communale des impôts directs (CCID) les personnes suivantes :

- GERNIER Alain
- BAYON Corinne
- DANION Chantal
- TEXIER Vivien
- BEAUDOUX Bruno
- LEPEINTRE Martine
- MONTFORT Carole
- GUILLAUME Maurice
- MONNERAYE Dominique
- GUILLEMOT Marie-Renée
- LE HOUEZEC Frédérique
- DUBOIS Michel (hors commune)

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
M. LE GOUÉ